Des commissions d'officiers, dont les inspecteurs des arsenaux formeront partie, feraient un examen minutieux à l'avenir, au mois de janvièr, de tous les ouvrages, forts, arsenaux, 5 rmes, poudre, munitions et magasins du gouvernement de toute nature dans tout le pays.

Ces commissions feront, entre autre choses, rapport sur le nombre de fusils hors d'usage, de canonnades, mortiers et autres pièces d'artillerie, montées et démontées, afin de les vendre et de les remplacer par des armes cuirassées modernes.

CARABINES DE RESERVE.

En outre de plusieurs autres espèces d'armes, il y a environ 60,000 carabines Snider-Enfield dans le pays. Je recommande que le ministère de la guerre soit prié d'en retenir au moins pour le Canada 60,000 de plus, qu'on achètera d'année en année selon nos ressources. Le prix de ces carabines est de £2, 10 s., tandis que la carabine Martini—Henry coûte environ £4. La première qui est une arme excellente, convient bien à ce service.

Il est nécessaire qu'un bon armurier, au moins, soit attaché à chaque arsenal non-seulemert pour tenir en bon ordre les armes de réserve, mais encore pour réparer les armes des régiments, dont beaucoup, tant dans chaque bataillon d'infanterie que dans chaque compagnie, sont depuis longtemps hors de service; on ne devrait pas nommer moins de quatre nouveaux armuriers le plus tôt possible, afin de mettre les armes en état parfait de réparation.

MUNITIONS.

Il y a maintenant en Canada une quantité insuffisante de cartouches à balles Snider pour la milice active; le nombre en sera plus considérable prochainement, mais il ne devrait pas y avoir moins de 400 cartouches par carabine, et même une réserve double de cette quantité, lorsque cela est possible, Il y a dans les arsenaux 200,000 livres de poudre, en outre du service des munitions confié aux batteries "A" et "B"

UNIFORMES.

Le soin des armes et des uniformes exige qu'on s'en occupe sans retard.

J'ai constaté qu'il arrive fréquemment qu'on permet aux hommes d'emporter leurs uniformes à domicile, et il en résulte que ces uniformes sont souvent endommagés ou perdus, et que l'on porte la capote journellement. Le capitaine en est actuellement nominalement responsable par la loi ; mais la loi n'est pas mise en force, souvent au détriment de la propriété publique.

Je suis donc d'avis que l'on devrait concentrer tous les approvisionnements au quartiergénéral de bataillon, où ils seraient confiés aux soins d'adjudants permanents qui en auraient la responsabilité.

ll est constaté que la grosse tunique en drap est trop chaude pour les exercices de l'été; on va la rempiacer par un froc en serge d'une excellente qualité fabriquée en Canada. Ce sera en même temps une épargne à faire.

EXERCICES.

Les rapports ci-joints des députés adjudants généraux des districts militaires donnent des renseignements complets sur les derniers exercices.

Comme le crédit affecté pour la milice ne pouvait suffire que pour 30,000 officiers et soldats cette année, on a adopté une méthode très simple; on a réparti le montant proportionnellement à la population des districts militaires.

xii